

Master en gestion de production

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 46

Fax : +32 (0) 65 40 41 56

Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE PR405 Gestion de production I			
Code	TEPR1M05	Caractère	Obligatoire
Bloc	1M	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	56 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Karl COLIN (karl.colin@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	master / niveau 7 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but d'aborder les concepts de base de gestion de production au point de vue financier, organisationnel et sécuritaire

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer avec les collaborateurs, les fournisseurs et les clients**
 - 1.1 Rédiger des rapports, cahiers des charges, fiches techniques et manuels
- Compétence 2 **Agir de façon réflexive et autonome, en équipe, en partenariat**
 - 2.3 Actualiser ses connaissances et compétences
- Compétence 3 **Analyser une situation suivant une approche rationnelle**
 - 3.1 Identifier, traiter et synthétiser les données pertinentes
 - 3.4 Exercer un esprit critique
 - 3.5 Effectuer des choix appropriés en ayant examiné la situation sous tous ses aspects.
- Compétence 4 **Piloter et améliorer un système de production**
 - 4.1 Modéliser et dimensionner les flux de production
 - 4.2 Proposer et exécuter des améliorations techniques et technologiques relatives aux processus de production
- Compétence 5 **Gérer les ressources humaines, techniques et financières**
 - 5.1 Maîtriser la gestion financière d'un projet
 - 5.2 Planifier et organiser des tâches en fonction des priorités et des moyens
- Compétence 6 **Agir de manière professionnelle et responsable**
 - 6.1 Respecter la législation et les normes en vigueur
 - 6.2 Veiller à la sécurité et à l'intégrité des personnes.

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant devra être capable d'identifier les étapes de la mise en place d'une gestion de production légère dans une entreprise industrielle, accompagner la mise en oeuvre d'un système de production en flux tiré en entreprise, présentation du TPS, le Lean Manufacturing et lean 6 sigma.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEPR1M05· Gestion de production I

56h / 5 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Gestion de production I

56 h

Contenu

Comprendre l'entreprise :

Par la classification de Woodward;
Les différentes fonctions de l'entreprise;
Les indicateurs de l'entreprise;
Le vocabulaire de l'entreprise;
Les systèmes de prise de décision.

Présentation des anciens modèles de gestion de production :

Le point de commande;
La gestion de stock;

Présentation des méthodes MRP I et MRP II;

Les bases de la planification de la production en MRPI avec exercices.;

Pratique de la simulation d'entreprise en MRP I

Planification opérationnelle et particularités du mode projet

Simulation d'entreprise en mode Kanban.

Éléments théoriques de mise en oeuvre d'un système en flux tendu.

Calculs de boucles Kanban

Eude et pratique sur des cas d'entreprise

Présentation du Lean Manufacturing.

Pratique d'une VSM.

Analyse de la valeur.

Rappels des outils Kaizen et des Muda.

Recherche des valeurs vraies.

Rappels de qualité et notions de 6 sigma

Eude et pratique sur des cas d'entreprise.

Mise en oeuvre de la MSP

Démarches d'apprentissage

Apports théoriques et applications.

Certaines parties du cours seront données en anglais.

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Néant

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation est continue (40%) et les étudiants devront exposer un sujet qu'ils leur sera donné en cours d'année et qu'ils développeront sur base des notions introduites lors des différents cours (60%).

Dispositions complémentaires

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Pour ce qui concerne le Q3, les étudiants devront présenter une problématique ciblée au cours et défendre celle-ci.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).